



2011-03-04

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-URSULE**

**LES AFFAIRES MUNICIPALES**

[www.ste-ursule.ca](http://www.ste-ursule.ca)

**Ne pas oublier votre 1<sup>er</sup> versement de taxes aujourd'hui 4 mars.**

**LE MOT DU MAIRE**

- Ne pas oublier le prochain rendez-vous du 175<sup>ième</sup> anniversaire de notre Municipalité qui sera le 13 mars avec un mini concert de 10h00 à 10h30 suivi de la messe à 10h30 en l'église de Sainte-Ursule et le dîner à midi au centre communautaire.

Merci au Club Optimiste !

Merci monsieur Bernard Arsenault !

Merci pour votre leadership!

Merci d'avoir mené à bien la fondation du Club Optimiste de Ste-Ursule!

Grâce à votre dynamisme, d'autres ont emboîté le pas et sont devenu des leaders, ont continué la relève en tant que président ou tout autre poste au sein de l'organisation. Beaucoup de jeunes ont profité des activités du Club, je n'en ferai pas l'énumération, mais en tant qu'ancien président je me souviens de ces jeunes les yeux pétillants, la joie dans leur visage, heureux de voir des adultes leur faire confiance, les appuyer, les aider à se réaliser.

La Municipalité a su compter sur les Optimistes pour l'épanouissement de sa jeunesse. Quel travail exceptionnel ces bénévoles font chaque année, et c'est toute la population qui en bénéficie. La Municipalité sera toujours prête à supporter cet organisme qui fait rayonner les jeunes et le leadership de ces membres.

Merci à tous ces membres passés et actuels !

Merci à tous ces présidents et tous ceux qui ont fait partie des conseils d'administration pour ces 30 ans

Merci aux représentants sociaux, de loisirs, économiques, politiques, scolaires, pour leur appui à la Jeunesse !

*Réjean Carle, Maire*

## INFO BIBLIO

### **Lieu et heures d'ouvertures:**

215, rue Lessard (centre communautaire)

Lundi : 12h30 à 15h00, Mercredi : 18h30 à 21h00

## **PUBLICATION « LES DÉBUTS DE SAINTE-URSULE »**

Si vous êtes intéressés à vous procurer le livre sur « Les débuts de Sainte-Ursule » de monsieur Lucien Bellemare, vous n'avez qu'à faire un chèque de 95.00 \$ à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Ursule. Nous en sommes à faire une liste de minimum 100 réservations pour faire réimprimer une autre édition du livre. Veuillez noter que la famille Bellemare nous a donné les droits de reproduction.

## **BOÎTE AUX LETTRES AU BUREAU MUNICIPAL**

Nous avons mis à votre disposition une boîte aux lettres pour les citoyens qui désirent payer leurs taxes en dehors des heures de bureau. Toute autre correspondance peut également y être déposée. Cette boîte aux lettres est située à côté de la porte de l'entrée des personnes à mobilité réduite, au centre communautaire.

## **PROJET DE RÈGLEMENT RÉGIONAL VISANT LA SAINTE GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS ET À FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE**

Un nouveau règlement s'appliquera sous peu sur l'ensemble des 17 municipalités de la MRC de Maskinongé afin de régir l'abattage d'arbre en forêt privée.

La nouvelle réglementation a pour objectifs d'assurer la saine gestion des paysages forestiers et l'aménagement durable de la forêt privée en éliminant les coupes abusives et en recherchant l'harmonie entre l'exploitation de la matière ligneuse et les différentes activités récréatives, acéricoles et fauniques. Le règlement vise à encadrer l'exploitation forestière commerciale et par conséquent ne vise pas la coupe de bois de chauffage à des fins personnelles.

Le projet de règlement entraînera de nouvelles dispositions concernant la coupe à blanc et la coupe sélective mais également pour les travaux de déboisement à des fins de mise en culture.

Afin d'informer les citoyens et de recueillir leurs commentaires et leurs idées par rapport à ce projet de règlement, la tenue de consultations publiques est prévue à la mi-mars.

## Les consultations publiques auront lieu à :

- Saint-Alexis-des-Monts, mardi 15 mars à 19 h au 101, rue Hôtel de Ville;
- Saint-Élie-de-Caxton, mercredi 16 mars à 19 h au 50, chemin des loisirs.

Avant d'intervenir dans votre boisé, informez-vous à votre municipalité locale ou consultez le portail de la MRC de Maskinongé : [www.mrc-maskinonge.qc.ca](http://www.mrc-maskinonge.qc.ca).



## INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- **STATIONNEMENT D'HIVER** : il est **interdit de stationner** un véhicule sur un **chemin public entre 23h00 et 7h00 du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril** de chaque année, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Ursule.

## 175<sup>e</sup> DE SAINTE-URSULE

Le **13 mars prochain** se déroulera la première activité des Fêtes du 175<sup>e</sup> de Ste-Ursule. La journée débutera par un mini concert de 10h00 à 10h30, suivra une messe célébrée selon les rites « d'Hier à Aujourd'hui ». Celle-ci aura lieu à l'église à 10h30. S'en suivra un dîner servi à 12h00 ainsi qu'un hommage aux bâtisseurs de notre Municipalité qui débutera à 13h30. Si vous le désirez, vous pouvez venir vêtu d'un costume d'époque. Pour faire l'achat de billets au coût de 15\$ ou pour information supplémentaire, vous pouvez contacter Madame Huguette Lessard au 819-228-3638 ou Madame Thérèse Bergeron au 819-228-2527. On vous y attend c'est notre premier rendez-vous de l'année !

Le Comité de Fêtes du 175<sup>e</sup>

## **SOUVENIR DU 175<sup>E</sup>**

Le 13 mars prochain, au centre communautaire Jacques Charette, vous pourrez vous procurer des souvenirs du 175<sup>e</sup>. Une plaque commémorative, en bois massif, sera vendue au coût de 30\$. Cette dernière est vernie de sorte qu'il est possible de l'installer à l'extérieur. Pour informations concernant la plaque commémorative vous pouvez contacter Mme Juliette Boily au 819-228-3941.

Sera aussi disponible un DVD, au coût de 10\$, qui relate des faits historiques et présente des bâtisseurs de Ste-Ursule. Pour informations concernant le DVD, vous pouvez vous adresser à Mme Huguette St-A. Lessard au 819-228-3638.

Comité des Fêtes du 175<sup>e</sup>

## **APPEL À TOUS**

Dans le cadre des festivités du 175<sup>e</sup>, une expérience inoubliable est à vivre. Les feux de la rampe vous attendent. En septembre prochain une pièce de théâtre sur l'histoire de Ste-Ursule sera présentée. Il ne manque que vous! Ne tardez pas!

Nous sommes à la recherche de comédiens(es) âgés(es) de 7 ans et plus. Parmi les rôles, quelques uns sont parlants mais aussi beaucoup de figuration est prévue. Venez donc vous amuser avec nous!

Pour donner votre nom ou plus d'information vous pouvez contacter Mme Huguette St-A. Lessard au 819-228-3638 ou Mme Claudette Baril au 819-268-6057.



ÇA VOUS INTÉRESSE ! !  
☺

Festival Ste-Ursule lance un appel à tous les Ursulois et Ursuloises ! Un carnaval d'hiver pourrait voir le jour en 2012. Cependant nous avons besoin de savoir si vous êtes intéressé par un tel événement. Vous avez des suggestions ? Vous désirez vous impliquer dans ce genre d'activité ? Contactez M. Michel St-Yves par courriel à [michelstyves@hotmail.com](mailto:michelstyves@hotmail.com) ou Mme Sylvie Béland à [sylviebeland2010@hotmail.com](mailto:sylviebeland2010@hotmail.com) ou au 819-228-9891.

Festival Ste-Ursule

## PARC DES CHUTES DE SAINTE-URSULE

### Domaine de la Carrière

La Boutique du Moulin ouvrira ses portes **le samedi seulement** à compter du 7 mai jusqu'au 29 octobre. Consultez notre nouveau site internet au [www.domainedelacarriere.ca](http://www.domainedelacarriere.ca) pour connaître les produits de nos artisans.

Nouveauté en collaboration avec la ville de Louiseville,

Le Moulin et le Parc des Chutes de Sainte-Ursule font partie d'une toute nouvelle route touristique: « le pays du sarrasin ». Cette route vise à promouvoir la culture locale et faire découvrir des mets et des produits à base de sarrasin. Une saison qui s'annonce savoureuse.





## Invitation à la population

Parc des chutes de Sainte-Ursule inc.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE : LUNDI LE 28 MARS  
HEURE : 20H00  
LIEU : RESTAURANT  
DU PARC DES CHUTES DE SAINTE-URSULE INC.  
2575 RANG DES CHUTES

Madame, Monsieur,

Le président monsieur Michel St-Yves fera son rapport de l'année 2010. Il présentera un résumé des activités qui se sont déroulées. Il expliquera également l'état de la situation du Parc des Chutes et dressera un tableau général des perspectives concernant les activités en 2011 ainsi que sa situation financière.

Les états financiers de l'année 2010 seront présentés et expliqués.

Par la présente, tous les résidents de Sainte-Ursule sont invités à participer à l'Assemblée Générale Annuelle de la Corporation du Parc des Chutes de Sainte-Ursule Inc.

Tout citoyen de Sainte-Ursule présent à l'Assemblée Générale a droit de vote pour élire les membres du Conseil d'administration et peut se présenter pour combler les postes disponibles. Il devra présenter sa demande par écrit avant le 28 mars à la Corporation du Parc des Chutes de Sainte-Ursule inc.

Fanny Larivière  
Pour le Parc des Chutes de Sainte-Ursule inc.

*Dernière soirée raquette au clair de lune*

Samedi le 19 mars départ de 18h à 20h



*Amenez vos raquettes  
au Parc des Chutes de Sainte-Ursule*

2575 rang des chutes à Sainte-Ursule

Entrée : \$7.50

Gratuit pour les 6 ans et moins ou avec laissez-passer annuel

Sentiers éclairés par des flambeaux et foyers d'appoints,  
poste d'accueil et cidre de pomme chaud pour vous réchauffer, possibilité de louer des raquette  
Information : 819-228-3555

*Dernière soirée raquette au clair de lune*

Samedi le 19 mars départ de 18h à 20h



*Amenez vos raquettes  
au Parc des Chutes de Sainte-Ursule*

2575 rang des chutes à Sainte-Ursule

**Entrée : \$7.50**

Gratuit pour les 6 ans et moins ou avec laissez-passer annuel

Sentiers éclairés par des flambeaux et foyers d'appoints,  
poste d'accueil et cidre de pomme chaud pour vous réchauffer, possibilité de louer des raquettes.  
Information : 819-228-3555

## UN PETIT MOT DU NOËL DU PAUVRE

Merci à tous les Ursulois (es), les organismes et commerçants municipaux, à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, à la Municipalité, aux gens de l'extérieur et à tous ceux dont nous aurions pu oublier. Nous avons amassé lors du téléthon du 3 décembre dernier, la somme rocambolesque de 3 910.30 \$. Ce montant fut remis en bons d'épicerie excluant alcool, bière, vin, spiritueux, loteries et produit du tabac. On se reverra le 2 décembre 2011 !

Gilles Lessard, Président

## LA ROUTE DE LA POÉSIE DESJARDINS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

### Invitation

Cette année encore Sainte-Ursule a pris la Route de la poésie. Un nouveau thème pour 2011 : « **Dans la vie...** » et sujet libre au choix pour ceux qui préfèrent. Les règles sont sensiblement les mêmes que l'an passé et il y a quelques modifications au niveau des catégories de participation.

La date limite pour la remise des textes est fixée au **1<sup>er</sup> septembre 2011** car nous voudrions faire une lecture le **24 septembre 2011**, à Sainte-Ursule, pour nos gagnants.

**Autre bonne nouvelle** : La finale régionale pour la Route de la poésie aura lieu chez nous à Sainte-Ursule, le **22 octobre 2011**, où nous accueillerons avec plaisir, les participants des autres municipalités de la MRC de Maskinongé. Tous les détails vous parviendront sous peu, surveillez votre boîte aux lettres ! Alors, à vos plumes et prenez la route de la poésie !

En septembre dernier, nous avons invité les citoyens à participer à cette belle initiative. Quelques uns et quelques unes ont osé mettre la main à la plume et certains des auteurs ont donné l'autorisation de publier.

Tous les auteurs qui ont acceptés, seront publiés. Il y en aura au moins un par bulletin municipal.

En voici un autre, celui-ci a été composé par *Florica Cimpoies*

### MÉRIDIEN ZÉRO

#### LA DÉESSE- LA GRANDE

Quelle est cette lumière dans tes yeux, Déesse?  
Elle semble noire comme les profondeurs  
De la Terre;  
Tes cheveux m'enlacent!  
Leurs filets sont innombrables,  
Comme les grains de sable de l'océan.  
Descends-tu du ciel  
Ou émerges-tu de la Terre?  
Quelle folie de vouloir répondre à cette question...

Quelle naïveté de la poser!  
Tu vibre dans mon cœur  
Tu es Toi,  
Tu es Moi,  
Tu es Elle,  
Tu es Lui.  
Rien de ce qui pousse ne peut le faire sans Toi.  
Telle est ta grandeur Déesse!



## MESSAGE DE PRÉVENTION

### Brûlage printanier

## Avant d'allumer, pensez-y!

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Plusieurs résidants profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes. Ces activités vous sont familières? **Avant d'allumer, lisez ce qui suit...**

Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

En mettant en pratique ces quelques conseils, vous minimiserez les risques que votre brûlage se propage à la forêt.

- Se renseigner auprès de la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'allumer un feu.
- S'il est possible de faire un feu :
  - › allumer le feu dans un endroit dégagé, sur sol minéral;
  - › éviter de brûler lors de grands vents;
  - › avoir sur place le matériel approprié, afin d'intervenir promptement.



### Un mythe!

Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée. Conséquences? Le sol s'appauvrit et notre environnement est pollué.

Un message de votre service d'incendie  
en collaboration avec la SOPFEU

## **Extraits du règlement municipal #407 concernant la prévention incendie :**

- Les chiffres ou les lettres servant à identifier le numéro civique d'un bâtiment, d'un logement ou d'une chambre servant de résidence doivent être placés en évidence sur ou près de la porte de telle façon qu'il soit facile pour les intervenants de les repérer à partir de la voie publique.
- Dans un bâtiment, un local technique qui comporte soit une entrée de gicleurs, une entrée électrique, une fournaise, une entrée d'eau principale ou un panneau d'alarme incendie doit être identifié.

### **UNE ACTION VERTE**

L'environnement vous tient à cœur, votre Municipalité vous offre l'opportunité de poser un geste vert et par la même occasion de faire un don pour une bonne cause. **Que faites-vous avec vos sacs à pains vides ?** Le comité du 175<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Sainte-Ursule est votre solution. Ces sacs seront transformés en sacs d'épicerie qui seront vendus par la suite à la population. Votre action servira à ramasser des fonds pour le financement de leurs futures activités. La Municipalité sera le point de cueillette de vos sacs à pains vides. En prenant l'initiative de ce geste, vous donnerez une deuxième vie tout en gardant notre belle planète propre.

### **PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL – 7 FÉVRIER 2011**

- ✘ Autorisation de signature de l'entente régionale révisée d'entraide mutuelle de protection contre les incendies.
- ✘ Acceptation d'une offre de service de Communication Danielle Cantin.
- ✘ Demande d'étude d'intégration à Hydro-Québec
- ✘ Demande de soumissions pour une firme d'ingénieurs

### **DATE - ORDRE DU JOUR - PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion publique du Conseil municipal aura lieu lundi 7 mars 2011 à 20h00.





- ✘ Formation à la directrice générale sur la gestion des documents municipaux
- ✘ Autorisation à l'inspecteur pour les contrats d'entretien de voirie

Votre Conseil municipal



# MARS 2011

Dim.      Lun.      mar.      Mer.      jeu.      ven.      Sam.

		1	2	3	4  Ordures <b>1<sup>er</sup> vers. de taxes</b>	5
6	7 Réunion du Conseil	 8 Récupération	9	10	11	12
13 Avancer l'heure	14	15	16	17	 Ordures	19
20	21	 22 Récupération	23	24	25	26
27	28	29	30	31		